

**AVIS DE PUBLICITÉ DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE DE SÉLECTION PRÉALABLE POUR
UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME**

Ref : articles L2122-1-1 et L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP)

Annexe : plan de localisation

Une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime a été déposée à la Direction de la Mer le 10/12/2025 pour l'obtention d'une AOT pour un corps-mort, à Fond Lahaye, sur le territoire de la commune de Schoelcher.

Cette autorisation aura pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique. Aussi, en application des articles réglementaires cités en référence, cette demande est soumise à une procédure de sélection préalable.

Dans le cas d'une demande concurrente, un dossier comprenant l'ensemble des pièces exigées est à déposer avant le **23 février 2026** à l'adresse suivante :

Direction de la mer de la Martinique
Bd Chevalier Ste-Marthe – BP 620
97261 Fort de France Cedex
ou par courriel : dm-martinique@mer.gouv.fr

Le formulaire de demande d'AOT est disponible sur le site de la Direction de la mer :
<https://www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr/demande-d-occupation-du-domaine-public-maritime-a71.html>

La demande d'AOT est soumise à consultation administrative. En cas de demandes concurrentes, elles pourront être départagées sur la base de critères décrits ci-dessous :

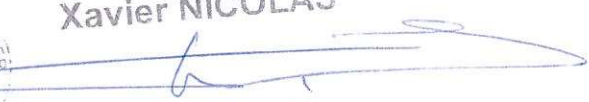
- Capacité économique et antériorité du porteur de projet ;
- Mesures environnementales prévues lors de l'exploitation ;
- Capacité à préserver le domaine public maritime et à permettre une remise en état des lieux ;

Pour toute demande de renseignement concernant cet avis, vous pouvez contacter la Direction de la mer par courriel à l'adresse ci-dessus.

- 7 JAN. 2026

Le Directeur de la mer
Xavier NICOLAS




Directeur de la Mer


ANNEXE
à l'avis de publicité
dans le cadre d'une
autorisation d'occupation
temporaire du domaine
public maritime

Coordonnées AOT

● 61°06.780W 14°37.476N

Commune: Schoelcher

Réglementation des usages (2023)

 Zone de mouillage

VILLE DE SCHOELCHER
SERVICE COURRIER CENTRAL
19 JAN 2026
LE / /



Réalisation : DM Martinique, décembre 2025

Sources : DM Martinique, BDORTHO 2022

